



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le

ID : 029-242900645-20201001-DE_75_2020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 1^{er} octobre de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 25/09/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, JAFFRY Bernard, TANGUY Christine, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : CLEMENT Isabelle, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Délibération N° DE-75-2020

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental du Finistère - Interconnexion des réseaux Eau Potable Nord Ouest Cornouaille et Sécurisation du Goyen

Rapporteur : Hugues TUPIN

Dans le cadre du schéma départemental d'alimentation en eau potable (AEP) du Finistère, le département a préconisé l'interconnexion des réseaux d'eaux potables du Nord Ouest Cornouaille afin de sécuriser l'alimentation du SIE du Goyen qui connaît des difficultés d'approvisionnement en période estivale.

Pour ce faire, le schéma départemental a estimé que le remplacement du château d'eau du Juch à la Croix Neuve d'une capacité de 500 m³ par un château d'eau d'une capacité de 1000 m³ serait nécessaire.

Les travaux portent également sur le remplacement de la canalisation d'alimentation de ce château d'eau par la mise en œuvre d'une canalisation de Ø 300 permettant l'alimentation du secteur à partir de la ressource du syndicat mixte de l'Aulne (SMA).

Ce château d'eau est alimenté par des ressources locales qui étaient gérées par le syndicat de Pen Ar Goyen qui réunissait les communes du Juch, Pouldergat, Plogonnec, Guengat, Plonéis, Gourlizon, Plogastel Saint Germain et Peumerit.

Le transfert de la compétence Eau Potable aux communautés de communes a modifié les parties prenantes et le château d'eau est situé sur le territoire de Douarnenez Communauté.

Les nouveaux titulaires de la compétence eau potable sur le territoire alimenté, à savoir Quimper Bretagne Occidentale (QBO), la communauté de communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB) et Douarnenez communauté se sont associés en 2018 au Syndicat Mixte de l'Aulne et au SIE du Goyen dans le cadre d'une convention de partenariat qui porte sur les travaux suivants :

- La création d'un réservoir d'au minimum 500 m³
- La déconnexion de l'import de l'Aulne du réseau de distribution

- Des travaux connexes sur les réseaux
- La déconstruction du château d'eau du moulin

Les études complémentaires menées depuis 2019, ont permis de dimensionner le réservoir en le portant à 1000 m³ afin d'assurer les besoins du SIE du Goyen et la sécurisation des autres collectivités.

Le tracé retenu par le comité de pilotage pour la conduite de Ø 300 permettant l'import de l'eau traitée du SMA se situe dans le bas-côté de la route départementale 765 sur un linéaire de 950m. La modification de cette alimentation va permettre de favoriser les productions locales d'eau, l'apport du SMA par le haut du futur château d'eau ne priorisera plus cette alimentation.

Les estimations de ces travaux et les missions de maîtrise d'œuvre et autres sont évaluées à 3 169 000 € HT et sont détaillées dans la fiche financière en annexe. Ces montants sont susceptibles d'évoluer en fonction des résultats des appels d'offre.

Le Conseil Départemental du Finistère a estimé sa participation à ces travaux à 19.5%.

Vu l'avis du Conseil d'exploitation du 21 septembre 2020,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 21 septembre 2020,

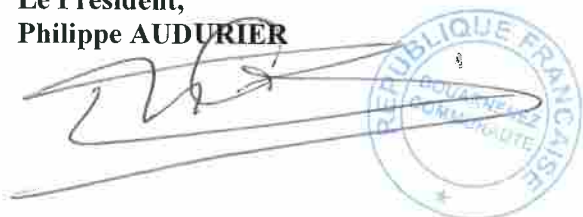
Il est proposé :

- **D'approuver les travaux décrits dans le dossier de consultation des entreprises consultable au service des eaux,**
- **D'approuver le montant de participation de Douarnenez communauté à 20% du montant des études et des travaux en l'état soit 510 200 €,**
- **De solliciter une subvention de 19,5% au Conseil Départemental du Finistère soit 618 000€ en l'état des estimations.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 1^{er} octobre 2020

**Le Président,
Philippe AUDURIER**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top, 'DOUARNENEZ COMMUNAUTE' in the center, and 'C.M. 29100' at the bottom. There is a small star at the bottom of the stamp.